

S'inscrire

Vous avez décidé de vous inscrire aux recrutements des personnels d'encadrement et vous remplissez les conditions (pour en savoir plus, vous pouvez consulter la rubrique s'informer et se préparer).

Voici quelques éléments pratiques pour vous aider à vous inscrire.

Quand s'inscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes, en général, entre mi-septembre et mi-octobre.

Les dates d'inscriptions sont mises à jour dès officialisation, dans [notre agenda](http://prod.siec.education.fr/mes-outils/agenda-133.html) (<http://prod.siec.education.fr/mes-outils/agenda-133.html>). N'hésitez pas à le consulter !

Consultez l'arrêté d'ouverture du concours pour la session en cours dans [notre docuthèque](#).

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire, rendez-vous sur notre [site d'inscription](http://ocean.siec.education.fr/inscricnetCNC/menu-ATOS.html) (<http://ocean.siec.education.fr/inscricnetCNC/menu-ATOS.html>).

Attention : l'absence de NUMEN n'est pas bloquante pour réaliser votre inscription.

Confirmer son inscription

Lorsque vous avez validé votre inscription, vous recevez un mail de confirmation d'inscription avec votre n° de candidat. Merci de prendre connaissance de ce récapitulatif d'inscription et de vérifier que vous vous êtes inscrit(e) sur la bonne académie. **Vous pouvez modifier votre inscription jusqu'à la clôture des inscriptions. Au-delà, aucune modification ne pourra être prise en compte.**

La demande de pièces justificatives est envoyée à l'issue de la clôture des inscriptions. Vous la recevrez donc entre le 25 et le 30 octobre. Les documents demandés (état des services, documents relatifs au handicap) sont téléchargeables dans la docuthèque.

Les dossiers RAEP sont téléchargeables uniquement sur le [site du ministère de l'Éducation nationale](http://www.education.gouv.fr/pid50/les-personnels-d-encadrement.html) (<http://www.education.gouv.fr/pid50/les-personnels-d-encadrement.html>).

Un peu de patience par la suite : votre convocation sera envoyée environ 10 jours avant le début de la première épreuve. Les dates des épreuves sont indiquées dans [notre agenda](http://prod.siec.education.fr/mes-outils/agenda-133.html) (<http://prod.siec.education.fr/mes-outils/agenda-133.html>) dès qu'elles sont officielles.

